



PROGRAMME DE FORMATION

Dressage de chien de troupeau

OBJECTIF :	Acquérir des principes efficaces d'éducation et de dressage de chien pour être capable de diriger son troupeau dans les meilleures conditions.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Éleveurs ovins disposant d'un ou plusieurs chiens de troupeau âgés au minimum de 6 mois
LIEU :	LA COUVERTOIRADE
DATES :	Les 29 septembre, 01 – 13 – 15 octobre, 03 et 05 novembre 2015.
RESPONSABLES STAGE :	Jennifer STADLER-LEBLOND ☎ 04 67 20 88 59
INTERVENANT :	M. Étienne SERCLERAT - Moniteur de la société Centrale Canine et juge stagiaire de travail au troupeau
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposés en salle et sur le terrain, projection de film, application pratique sur le terrain.
DUREE :	42 heures (6 jours)
COUT :	550 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 € Pour les autres publics, nous consulter
ATTESTATION :	Une attestation est remise aux candidats à la fin de la formation

1^{ERE} JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00 Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Place du chien de troupeau sur l'exploitation, Éducation de base.
Quelques règles pour conduire le chien

Pratique : Déclarer les jeunes chiens (première prise de contact avec le troupeau)
Vérifier le niveau des autres chiens, Analyse et compte-rendu pour le groupe
Méthode de travail adapté à chaque chien
Mise en place d'exercices à apprendre pour la journée suivante.

2ème JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00 Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Psychologie canine : Communiquer avec le chien (intonation, gestuelle, ordres appropriés...)

Pratique : Vérification des acquis. Entraînement des chiens : le stop et le midi – six heures (placer le chien à l'opposé du maître par rapport au troupeau)

3ème JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00

Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Punition, récompense - Savoir gérer l'effort de son chien

Pratique : Entraînement des chiens : le droite, le gauche et le doucement.

4ème JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00

Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Préparer le travail à distance, Savoir se placer

Pratique : Entraînement des chiens à distance : le travail à distance

5ème JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00

Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Le travail avec deux chiens, Conditions de préparation du deuxième chien
Gérer les passages et les obstacles

Pratique : Amélioration de la qualité de l'expérience du chien. Amélioration de l'obéissance du chien

6ème JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9h00 - 17h00

Intervenante : Étienne SERCLERAT

Théorie : Réponses aux besoins de chacun

Pratique : « Mini concours », Analyse de chaque chien par le groupe
Évaluation du stage par les formateurs et les éleveurs.

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND- Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 – leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Dressage de chien de troupeau »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.